MODERNISATION-RECONVERSION À L'ANNÉE DU DOMAINE NORDIQUE & PÉDESTRE DU CHAMP DU FEU

Effets du projet et solutions pour les éviter / réduire ou compenser

ALSACE Collectivité européenne

Concertation publique du 8 juin au 23 juillet 2023 – Fiche n°5

EFFETS BRUTS CUMULÉS POTENTIELS DES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS

Composante	Effet attendu en phase chantier	Niveau	Effet attendu en phase exploitation	Niveau
Sols	Risque de pollution accidentelle des sols	Faible	Dépollution et renaturation du pas de tir existant	Positif
	Terrassement, nivellement, bitumage, déblais/remblais, reprofilage, élargissement,…	Faible à Fort		
Eaux	Risque de pollution accidentelle des eaux	Faible	Impacts sur les écoulements (imperméabilisation / désimperméabilisation)	Neutre
			Besoin en eau potable pour les nouveaux équipements	Modéré
Habitats naturels	Destruction ou altération de milieux par défrichement, terrassement, circulation, pollution accidentelle…	Faible à Fort	Amélioration de la protection de la réserve par fermeture définitive de la piste des lisières basses (proximité de la tourbière) Éducation à la nature / sensibilisation	Positif
Zones humides	Altération potentielle de zones humides	Étude en cours		
Faune, flore	Destruction et dérangement d'espèces par défrichement, terrassement, circulation… Propagation potentielle d'espèces exotiques envahissantes	Faible à Fort	Dérangement de la faune (présence des usagers…)	Faible
Organisation urbaine	/	/	Création d'emplois et de logements locaux, bénéfices pour l'économie locale, création d'un chantier d'insertion à l'année via Emmaüs Mundolsheim	Positif
Cadre de vie	Émissions de gaz à effet de serre, poussières par les engins de chantier	Négligeable	/	/
	Émissions de bruits de chantier	Faible	Bruits spécifiques au droit du pas de tir, bruits des usagers sur tous les sites	Faible
	Production de déchets de chantier (dont amiante)	Modéré	Production de déchets par les usagers	Faible
Transports	Gêne temporaire par la présence des travaux	Faible	Modification des zones de stationnement, gestion des flux routiers sans augmentation du trafic, amélioration de la sécurité piétonne et des accès (PMR, transports en commun)	Positif
Occupation du sol	Opérations de défrichement (milieu forestier)	Fort	Création d'équipements à vocation sportive, amélioration de l'activité forestière	Positif
Contexte foncier	Acquisition foncière de terrains	Faible	/	/
Tourisme	Gêne temporaire par la présence des travaux	Modéré	Amélioration de l'attrait touristique, répartition de la fréquentation	Positif
Réseaux	/	/	Sécurisation des réseaux (eau, électricité…) au droit des bâtiments	Positif
	/	/	Autonomie des bâtiments (production d'énergies renouvelables)	Positif
Paysage	Gêne paysagère temporaire par la présence des travaux	Modéré	Modifications paysagères dues aux opérations de défrichement	Modéré
Patrimoine	Réalisation de travaux en site inscrit	Modéré	/	/

➢ ***La liste des effets est non exhaustive et sera précisée à l'étape de l'étude d'impact.***

PISTES DE RÉFLEXION CONCERNANT LES MESURES D'ÉVITEMENT (E) & DE RÉDUCTION (R)

Phase	Mesure d'évitement envisagée	Mesure de réduction envisagée
Conception	▪ Inventaires habitats/faune/flore pour évitement des sites à enjeux lors de la conception du projet ▪ Redéfinition à la baisse des caractéristiques du projet, incluant l'abandon de : ○ Pôle nordique en forêt domaniale, ou en face du Chalet du CdF ○ Champs de luge à la Serva / Tour du Champ du Feu ○ Parcours du Club Vosgien passant dans la tourbière ○ Pumptrack/Fatbike aux Bottelets ○ Hébergements insolites à la Rothlach, etc. ▪ Positionnement adapté des emprises travaux ***Les principales zones à enjeux écologiques et tout particulièrement celles possédant un enjeu majeur sont préservées (incluant la tourbière).***	▪ Réutilisation d'infrastructures existantes ▪ Suppression de la piste proche de la tourbière et des aménagements empêchant le bon écoulement des eaux
Travaux	▪ Balisage préventif des chantier et des zones à enjeux ▪ Gestion préventive du risque de pollution accidentelle *Exemple de signalétique sur chantier* *Source : VCT, 2023*	▪ Choix des périodes les moins sensibles pour les espèces ▪ Sensibilisation environnementale du personnel ▪ Présence d'un écologue pour le suivi du chantier ▪ Gestion curative du risque de pollution accidentelle ▪ Adaptation des modalités de circulation ▪ Dispositifs de récupération des eaux pluviales et d'assainissement ▪ Dispositifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ▪ Signalétique et information du public durant toute la durée du projet ▪ Remise en état des sols et repli du chantier
Exploitation	▪ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation	▪ Limitation des éclairages ▪ Insertion paysagère du projet (notamment le pôle nordique) ▪ Sensibilisation au sujet de la tourbière et éducation à la nature du public

MESURES DE COMPENSATION (C)

Exemples de mesures de compensation pouvant être mises en œuvre

- Compensation hydraulique : désimperméabilisation de secteurs artificialisés (parkings, enrobés, etc.) en lien avec l'artificialisation nette de 0% ;
- Compensation du défrichement : plantations et/ou amélioration de milieux boisés (forêts monospécifiques : vers des forêts plus durables et mieux adaptées aux évolutions climatiques) ;
- Compensation des espèces faune / flore : renaturation du pas de tir des Bottelets et mesures de gestion adaptées, aménagements ponctuels de gîtes pour chauves-souris…

➢ ***La liste des mesures ERC est non exhaustive et sera précisée à l'étape de l'étude d'impact.***

Parking des Vieux Prés actuel

CeA Alexandre SCHLUB

Exemple de parking enherbé

Stationnements en terre-pierre de la salle polyvalente de Wittisheim
ATIP/P. Mercier

Source : commune de Rignac/DDE, 2007

egis